



Conseil du 17 mars 2017 – 2017-03

Présents : Catherine Le Calvé, Philippe Cazaux, Manuel Després, Bertrand Digneaux, Virginie Gravière, Marjan Hessamfar-Vérons, Christine Pueyo, Jacques Puissant, Paule Rouquette, Séverine Tardieu, Véronique Tastet, Julien Vincent, Eric Wirth. Invités : Djalil Mokrane, Myriam Jarnigon expert-comptable du CROA. Excusés : Camille Dugarry, Julien Mogan (Archipride), Marie-Céline Plantier-Dubedout, Hans-Philip Richter, Xavier Clarke de Dromantin (DRAC).

Il est constaté que le quorum est atteint. Le Conseil peut valablement délibérer.

Destinataires du présent compte-rendu : les dix-sept conseillers du CROA Aquitaine, le Directeur régional des Affaires Culturelles de Nouvelle-Aquitaine et Xavier Clarke de Dromantin son représentant, la Présidente du Conseil national de l'Ordre, Djalil Mokrane, Julie Dupuy, Emmanuelle Lacave, Sophie Molines, Laurence Servat (rédactrice).

Le bilan 2016 du CROA n'ayant pu être prêt pour une présentation au Conseil du 10 mars 2017, compte tenu des difficultés rencontrées avec le nouveau logiciel de comptabilité mis en place par le Conseil national, le Conseil est convoqué ce jour sur l'ordre du jour unique de l'approbation des comptes 2016.

Finances 2016

L'expert-comptable du Conseil expose, en préambule, une nouveauté apparue en 2016 : le logiciel de comptabilité mis en place par le Conseil national. Le CNOA a vue sur les comptabilités de toutes les régions, via un cloud, ce qui a posé des problèmes d'organisation et des difficultés matérielles.

Myriam Jarnigon présente ensuite les comptes :

COMPTE DE RESULTAT

Produits = 682.587 €

Les produits d'exploitation ont baissé de 66.000 € par rapport à l'année passée pour les raisons suivantes :

- Suppression de la dotation de 32.000 € du CNOA correspondant aux intérêts d'emprunt

- Non reconduction de la dotation de 45.000 € du CNOA correspondant aux pénalités de fin de contrat avec HSBC versées en 2015
- Baisse des droits d'inscription de 7.600 €
- Baisse de la dotation de fonctionnement (5.300 €).

Les produits exceptionnels proviennent de subventions de la MAF et de la DRAC (pour les JPO). Figure également une ligne d'indemnités conseillers de 15.000 €, provisionnées en 2011 mais jamais versées faute de trésorerie.

Charges = 686.944 €

Les frais de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2015 (reprographie, frais postaux...) ainsi que les impôts et taxes en raison d'une hausse des salaires et d'une forte augmentation de la taxe foncière. La ligne rémunération du personnel et charges sociales a augmenté suite à ces hausses de salaires et au fait que Véronique Bachwa n'est plus en arrêt thérapeutique (lequel était pris en charge par la Sécurité Sociale).

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 35.846 €. Il s'agit de subventions accordées par le Conseil au Pavillon de l'architecture, à la M'A, et à A&CP.

Le résultat d'exploitation est à l'équilibre (408 €). En revanche, le résultat net est en déficit – 4.357 €.

COMPARAISON BUDGET / REALISE

Le budget prévoyait 664.686 € de produits. Le réalisé est de 654.790 €. La baisse de la dotation globale du CNOA n'avait pas été prise en compte dans les prévisions, car elle n'était pas connue à l'époque du vote du budget.

Les charges réalisées (659.147 €) sont moins élevées que celles figurant au budget (670.409 €). L'année 2016 a vu des hausses de salaires, mais les charges financières ont baissé du fait de la renégociation de l'emprunt immobilier. Il est précisé que la provision pour retraite des salariés est faite à la demande du Conseil national.

Le budget prévoyait une perte de 5.723 € ; celle-ci est de 4.357 €. Le Conseil ne s'est donc pas trompé. L'expert-comptable indique que le CROA n'a pas pour objet de réaliser des bénéfices, et confirme que les comptes n'appellent aucune observation. Le Conseil régional est bien géré.

TRESORERIE

Compte tenu des provisions et amortissements, la capacité de l'activité à générer de la trésorerie est de 83.927 €, moins le remboursement d'emprunt : la trésorerie est maintenue à flot.

Il est rappelé que la dotation de fonctionnement du Conseil national est diminuée du montant de l'emprunt immobilier : il faudrait que cela apparaisse dans les comptes pour l'information des prochains conseillers, notamment après la fusion avec les Conseils de Limousin et Poitou-Charentes. Cela apparaît clairement dans le budget (à maintenir donc).

Le Conseil valide, à l'unanimité des conseillers moins une abstention, les comptes 2016 tels que présentés par l'expert-comptable ce jour, et annexés au présent compte-rendu. Il décide de verser aux conseillers le solde de la ligne budgétaire des indemnités 2016, soit 24.005 €, au prorata de leur participation aux réunions de bureau, conseil, chambre de discipline et conciliations.

Les conseillers félicitent Christine Pueyo trésorière, et Paule Rouquette trésorière adjointe, et remercient Myriam Jarnigot et Julie Dupuy.

L'expert-comptable est questionné sur les travaux (modestes) d'aménagement du 308 qui vont être engagés suite à la réforme territoriale : les CROA Limousin et Poitou-Charentes vont abonder au financement de ces travaux. Ce seront des subventions exceptionnelles liées à la fusion des régions.

Pour les travaux d'aménagement du CFAA, cette association peut payer directement certains travaux (et devra donc passer les marchés correspondants). En effet, le CFAA peut difficilement verser des sommes à l'Institution, bien qu'étant locataire de l'Ordre. Une autre solution serait que l'Ordre paie les travaux et augmente les loyers du CFAA, mais le financement serait alors différé.

Fin de la réunion.

Le Président :
ERIC WIRTH

Le Secrétaire :
BERTRAND DIGNEAUX